
Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56
Délégués présents : 50
Absents : 6

Vote(s) pour : 49
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

Date de convocation : 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 mai 2026

* * *
* * *
* * *

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Madame Ginette MAGRAS, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-12-1805 : Désignation des représentants du Syndicat mixte du SCoTAM à l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM)

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2007 portant adhésion du Syndicat mixte à l'AGURAM,

VU les statuts de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM),

CONSIDERANT que le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM dispose de deux sièges à l'Assemblée Générale de l'AGURAM,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM,

Délibération

Le Président entendu,

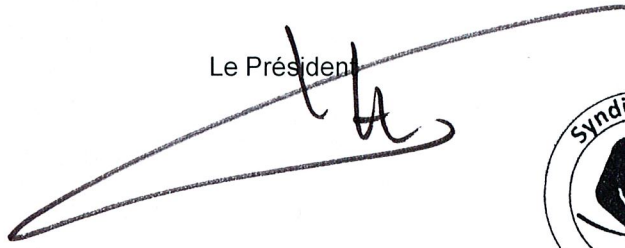
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE en qualité de représentants du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM qui siègeront au sein de l'Assemblée Générale de l'AGURAM :

- Monsieur Manuel PISULA ;
- Monsieur Joël SIMON.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président



Pour extrait conforme
Marly, le

Secrétaire de séance



18 MAI 2026